

Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles :

Conformément aux dispositions détenues dans le Règlement UE 2016 / 679 applicable en France à compter du 25/05/2018, le client internaute déclare expressément que l'ensemble des données personnelles qu'il transmet par internet sur le présent site marchand pour réaliser son achat, sont fournies à l'entreprise en toute liberté et conscience.

En outre, le client dispose légalement d'un droit d'accès, de rectification, d'opposabilité, de portabilité et d'un droit à l'oubli de ses données personnelles qu'il peut utiliser à tout moment en informant expressément l'entreprise par l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception du coupon prévu à cet effet à la fin de ces conditions de vente.

1.1 Adhésion

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version. Elles sont indissociables du tarif en vigueur. Elles annulent et remplacent toutes autres Conditions Générales de Vente émises antérieurement et pouvant figurer sur des documents ou convenues par tout autre moyen.

Toute commande adressée à la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** implique sans réserve l'acceptation de ses tarifs et des présentes Conditions Générales de Vente.

Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tous autres documents émanant du client, quels qu'en soient les termes. Le fait de ne pas exercer à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes Conditions Générales de Vente, ou de ne pas exiger l'exécution d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites conditions ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes. En cas de discordance entre les conditions générales et les conditions particulières, les secondes l'emportent sur les premières. Il en résulte qu'en cas de discordance entre les conditions générales de l'une ou l'autre des parties, les présentes conditions seront qualifiées de conditions particulières et elles trouveront à s'appliquer. Elles incluent toutes les informations précontractuelles légales contenues dans l'article L 441-6-III du Code de commerce. Les parties déclarent expressément renoncer aux actions interrogatoires contenues dans les articles 1123 et 1183 du Code Civil. Elles incluent les modifications précontractuelles légales des dispositions des articles L 111-1 et suivants et R 111-1 du Code de la Consommation.

1.2 Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne de services et/ou la fourniture de prestations de services proposées par le vendeur à l'acheteur et s'appliquent de plein droit à tous les produits vendus ou distribués à distance par la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**, à l'égard de tout client consommateur ou professionnel.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve à ces conditions générales.

1.3 Etapes de conclusion de la Vente en ligne

Afin de réaliser la commande, le client devra obligatoirement suivre les étapes suivantes :

1. Composer l'adresse du site ;
2. Suivre les instructions du Site et en particulier, les instructions nécessaires à l'ouverture d'un compte client ;
3. Insertion dans une fenêtre de la mention légale « **Commande avec obligation de paiement** » ;
4. Remplir le formulaire de commande ;
5. Vérifier les éléments de la commande et le cas échéant, identifier et corriger les erreurs ;
6. Indiquer un récapitulatif du panier des achats avec indication du prix de chaque prestation achetée ainsi que le prix total T.T.C ;
7. Valider la commande, le prix total ainsi que le prix tout compris (TTC) (validation de la commande) ;

8. Information du droit de rétractation avec mention sur support durable à cet instant de la commande, c'est-à-dire en ligne ou sur papier à la commande ;
9. Insertion du formulaire sur le droit à l'oubli concernant le RGPD (article 4.2), afin que chaque client internaute puisse par courriel vous l'adresser renseigner de ses demandes ;
10. Suivre les instructions du serveur de paiement en ligne pour payer le prix tout compris. Pour les clients professionnels, le paiement se fait par facturation périodique mensuelle récapitulative.

Le client reçoit ensuite par voie électronique et dans un délai raisonnable une confirmation d'acceptation de paiement de la commande.

Le client reçoit également par voie électronique et dans un délai raisonnable un accusé de réception valant confirmation de la commande.

Le client reçoit par voie électronique lors de la réalisation de la course, le départ du taxi devant exécuter la commande.

La prise en charge du client aura lieu à l'adresse indiquée par le client lors de la commande.

Lors de la réalisation des différentes étapes de la commande sus-mentionnée, le client s'engage à respecter les présentes conditions contractuelles par application des différentes dispositions légales.

Le vendeur s'engage à honorer la commande uniquement en dehors de la force majeure.

A défaut de disponibilité d'un taxi, le vendeur s'engage à en informer le client et le donneur d'ordre.

Toutefois, le vendeur se réserve le droit de refuser la commande si elle est anormale, passée de mauvaise foi ou pour tout autre motif légitime, et en particulier, lorsqu'il existe un litige avec le client concernant le paiement d'une commande antérieure.

1.4 Barème de prix - Facturation

Le prix des services vendus sur le site **CLICTAXIS** est indiqué respectivement par type de la prestation. Au moment de la validation de la commande, le prix à payer s'entend du prix tout compris (TTC).

La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** peut modifier à tout moment les tarifs et toutes modifications de tarifs seront communiquées dans un délai de 30 jours précédant sa mise en application. Les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

Les frais de télécommunication inhérents à l'accès au site **CLICTAXIS** restent à la charge exclusive du client.

La durée de validité des offres et prix est déterminée par l'actualisation du site **CLICTAXIS**.

Pour les partenaires et adhérents du site, un relevé mensuel de facturation sera adressé chaque fin de mois reprenant en détail l'ensemble des prestations réalisées. Pour les clients professionnels, une facturation récapitulative sous forme d'un relevé mensuel de facturation sera adressée chaque fin de mois reprenant en détail l'ensemble des prestations utilisées et à payer.

1.5 Dépassement de prix payé suite à un dépassement en temps de transport ou d'attente

Si dans le cadre de l'exécution de la prestation de service de transport, il y a un dépassement de temps dans l'exécution du transport ou dans l'attente avant le trajet retour du transport, alors le surcoût à la facturation initiale payée sera dû.

Le chauffeur signale que la course est non conforme par SMS à **CLICTAXIS**. Le client reçoit un lien afin de payer le surplus.

1.6 Prise en charge complémentaire de colis, bagages et options sur le trajet

Lors d'une commande, sur le site **CLICTAXIS**, le client a le choix sur plusieurs options cumulables, qui pour certaines doivent être renseignées par le nombre prévu pour le transport commandé. Le paiement du transport renseigné selon les options possibles, devient définitif et lors de l'exécution de la commande, la ou les options choisies et payées ne sont plus modifiables.

La course rendue impossible du fait du changement de tout ou partie des options par le client, est considérée comme un changement unilatéral et potestatif du client, ce qui entraînera l'impossibilité de l'annulation de la commande.

1.7 Transport médicalisé conventionné

Lors d'une commande, sur le site **CLICTAXIS**, le client doit indiquer que son transport est ordonné par une prescription médicale appelé un « transport assis professionnel ». Ainsi, la prescription médicale justifiant de ce type de transport est fournie par le client au site **CLICTAXIS** afin que ce dernier puisse organiser le transport demandé et puisse obtenir le paiement de cette prestation de transport auprès du tiers payeur.

Le défaut d'information, par le client lors de la commande, ne permettrait pas sa prise en charge au titre du tiers-payant et selon le tarif conventionné.

Le taxi prenant ce type de transport, exécute cette prestation de transport assis professionnalisé selon les dispositions de l'article R 322-10-1 du Code de la sécurité sociale.

Le taxi conventionné est identifié avec un logo spécifique collé sur la vitre arrière latérale droite du véhicule, garantissant que le taxi est conventionné pour une prise en charge du tiers-payant.

La course rendue impossible du fait de l'absence de l'information d'un transport médicalisé conventionné, entrainerait d'une part la non prise en charge de la personne médicalisé et d'autre part l'application du tarif général si le transport pouvait malgré tout être exécuté.

1.8 Commande

Toute commande, pour être valable, doit être conclue par l'intermédiaire du site en ligne du vendeur, à l'adresse suivante : **www.clictaxis.fr**

La commande est réputée valable et définitive à la date de sa validation par le vendeur, qui vérifie qu'elle a été passée en bonne et due forme, que les présentes conditions générales de vente ont été acceptées et respectées et que la commande comporte le règlement du prix prévu. Le client est informé par voie électronique de la réception de sa commande, puis de la validation de celle-ci par le vendeur. Toute commande acceptée par le vendeur est irrévocable, sauf accord écrit du vendeur.

1.8.1 Commande non exécutée ou annulée :

1.8.1.1 Commande non exécutée ou annulée du seul fait du client :

Dans le seul et unique cas d'une commande payée et non exécutée du seul fait du client, 5 heures avant l'heure fixée lors de la commande pour l'exécution de la course, le client est remboursé en totalité du montant TTC de la course.

Dans le cas d'une commande payée et non exécutée du seul fait du client, moins de 5 heures avant l'heure fixée lors de la commande pour l'exécution de la course, le client est remboursé à cinquante pourcent (50 %) du montant TTC de la course.

1.8.2 Clause pénale :

Lors de tout défaut de paiement quel qu'en soit la cause, il sera fait application automatique d'une majoration forfaitaire de cinquante pourcent (50 %) du montant TTC ; destiné à couvrir les frais administratifs et pécuniers de l'organisation de la prestation de transport, à titre de clause pénale, avec un minimum de soixante-quinze euros (75 €). Cette pénalité sera due sans l'envoi au client d'une mise en demeure de les payer.

1.9 Signature électronique

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire de l'acheteur et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord de l'acheteur conformément aux dispositions de la loi du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande, signature et acception expresse de toutes les opérations effectuées. En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, le titulaire de la carte est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter son organisme bancaire.

2.0 Preuve de la transaction

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

2.1 Préparation des commandes de transport

Sauf conditions particulières, l'enregistrement des commandes de transport ne commence qu'à compter de la validation de la commande par le vendeur. Le vendeur informe le client sur la disponibilité des prestations à exécuter. Si la prestation est inexécutable, l'achat ne peut avoir lieu.

2.2 Prix

Sauf conditions particulières expresses, les prix des services vendus sont ceux indiqués sur le site internet du vendeur, ou dans son barème tarifaire en vigueur, au jour de la commande. Les prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Tous les prix sont exprimés en euros, s'entendent TTC.

2.3 Conditions de règlement

2.3.1 Pour le consommateur :

Le paiement du prix s'effectue comptant à la commande, par carte bancaire, au moyen du système de paiement en ligne sécurisé de la banque du vendeur, effectué directement depuis le site internet du vendeur.

Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un complet paiement par le client à la commande. Une facture sera disponible dans l'espace client du consommateur qui recevra un courriel pour l'avertir que sa facture est disponible.

Le système de paiement utilisé par ce site marchand respecte l'intégralité des mécanismes de sécurité en la matière et utilise le système de paiement « Monetico » mis à disposition par la banque du vendeur.

2.3.2 Pour le professionnel :

Le paiement du prix s'effectue par tous moyens convenus entre le vendeur et l'acheteur. Une facturation récapitulative sous forme d'un relevé mensuel de facturation sera adressée chaque fin de mois reprenant en détail l'ensemble des prestations utilisées et à payer.

2.3.3 Pour les partenaires ou adhérents :

Le paiement du prix s'effectue par tous moyens convenus entre le vendeur et l'acheteur. Un relevé mensuel récapitulatif sera adressé chaque fin de mois reprenant en détail l'ensemble des prestations réalisées. Les partenaires devront émettre auprès de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** une facture reprenant le relevé mensuel.

Conformément aux dispositions légales, dans le cadre de cette facture récapitulative, le délai maximum de paiement ne pourra pas être supérieur à quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture.

2.4 Détention de fonds par le vendeur pour le compte de tiers

La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** propriétaire du site **CLICTAXIS** encaisse pour le compte de ses adhérents, chauffeurs de taxis, personne physique et/ou morale, des fonds provenant du paiement par les clients des prestations de transports commandées.

Afin d'assurer le reversement de la quote-part revenant à chaque adhérent, la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** a ouvert un compte bancaire dédié permettant le paiement sécurisé mais également le reversement mensuel selon accords avec les adhérents des sommes leurs revenant.

Ce compte bancaire est tenu par la banque mettant à disposition le système de paiement en ligne.

2.5 Paiement refusé – défaut de paiement

2.5.1 Pour le consommateur :

Les intérêts de retard sont exigibles après l'envoi d'une Mise en Demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, au taux de l'intérêt légal annuel de la Banque de France. Les parties renoncent à l'application des dispositions de l'article 1223 du Code Civil.

2.5.2 Pour le professionnel, les partenaires ou adhérents :

Les parties renoncent à l'application des dispositions de l'article 1223 du Code Civil.

Pour tout paiement effectué mais refusé pour quelque nature que ce soit, ou défaut de paiement, ces situations entraîneront de plein droit et sans formalités l'octroi d'une pénalité de retard. Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'intérêts de retard égaux au taux de l'intérêt légal de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage. Les intérêts de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** pourra également de plein droit et sans formalités résoudre le contrat issu des présentes Conditions Générales de Vente. La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** se réserve le droit de conserver les paiements et acomptes antérieurement versés par le client à quelque titre que ce soit.

En cas d'incident de paiement, la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** se réserve en outre la faculté de retenir les colis et bagages non payés et non encore effectivement livrés au client. Le non- paiement des factures dans les délais entraînera la perte des réductions qui auraient pu être accordées et/ou acquises au client et la déchéance du terme de toute facture émise et non réglée.

Toutes compensations ou toutes déductions réalisées unilatéralement par les clients seront traitées comme un défaut de paiement et entraîneront l'application des sanctions ci-dessus énoncées. Toutefois, en cas d'incident de paiement imputable au client, les parties conviennent que leurs créances réciproques de sommes d'argent se compenseront entre elles, de plein droit et sans formalité, que les conditions de la compensation légale soient ou non remplies. En cas d'incident de paiement, de commande supérieure à cinq mille euros (5000 €) ou de simple demande de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**, le client devra faire en sorte qu'il soit émis eu profit de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** par une banque notoire de premier rang agréée par la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** une garantie à première demande, pour le montant de toutes les dettes échues ou à échoir par lui au titre de la commande. En cas de refus du client d'accéder à la demande de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**, la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** pourra, de plein droit, résilier la vente aux torts du client. La fourniture d'une garantie (une caution bancaire) peut toujours être exigée en l'absence de références jugées satisfaisantes par nous soit lors d'une première commande, soit ultérieurement si notre appréciation du risque change pour quelque raison que ce soit. Nous nous réservons le droit, à tout moment, de fixer ou réduire le plafond de découvert à un acheteur et d'adapter ses délais de paiement.

L'acheteur s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre le vendeur pour différer le règlement d'une échéance en tout ou en partie.

2.6 Clause pénale due par les professionnels

En outre, à défaut de règlement, il sera fait application automatique d'une majoration forfaitaire de quinze pour cent (15 %) du montant TTC ; destiné à couvrir les frais de recouvrement à titre de clause pénale, avec un minimum de cinquante euros (500 €). Cette pénalité sera due dès l'envoi au client d'une mise en demeure de les payer.

2.7 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement due par tout professionnel :

Conformément aux dispositions légales, il est institué, à défaut de règlement lors de l'achat, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement. Le montant forfaitaire de l'indemnité est fixé par Décret avec un minimum de quarante euros (40 €) par facture impayée. Cette indemnité est due sans mise en demeure préalable. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

2.8 Garantie de Qualité

La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** se porte garante de la bonne exécution de la prestation de service du transport commandé. Le vendeur est garant de la conformité de la prestation de service du transport commandée prévue aux articles nouveaux L 217-4 suivants du Code de la Consommation ou de la garantie des défauts de la prestation vendue au sens des articles 1641 et suivants du Code Civil.

2.9 Responsabilité

La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** est tenu de la garantie légale des vices cachés des prestations, conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Seuls les vices qui se révéleront dans les **60 jours** suivant la réception des services vendus seront couverts par la présente garantie. Ils seront alors présumés être antérieurs à la vente et à ce titre relèveront de la garantie légale.

Pour la mise en œuvre de cette garantie, les vices de la chose devront être dénoncés dans les **15 jours** de leur révélation. Afin de faire valoir ses droits, le client doit informer le vendeur par écrit de l'existence du vice, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de vice caché et reconnu, la garantie de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** se borne purement et simplement au remboursement de la prestation défectueuse, à l'exclusion de toute Indemnité relative à des frais annexes ou de dommages et Intérêts à titre d'immobilisation ou autre. En aucun cas, la responsabilité de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** ne peut être engagée au-delà de celle de ses propres fournisseurs, de ses partenaires ayant exécutés la prestation. La responsabilité de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** ne pourra être recherchée en cas de force majeure. Le Client devra s'efforcer de minimiser les dommages, dans son intérêt, comme dans celui de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**.

3.0 Force majeure

Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté du vendeur et faisant obstacle à la fabrication, à la délivrance ou à l'expédition des produits, ou à l'exécution de la prestation. Constitue notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées entravant la bonne marche du vendeur ou l'empêchant de respecter ses engagements contractuels.

3.1 Droit de rétractation

La présente commande est soumise aux dispositions de l'article L 221 - 28 1° du code de la consommation qui prescrit que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

En conséquence, le client ne bénéficiera qu'aucun droit de rétractation qu'il soit consommateur ou professionnel.

3.2 Informations nominatives

Conformément à la Loi informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, en écrivant au vendeur avec mention de vos noms, prénoms et adresse. Le vendeur s'oblige à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles vous concernant sans votre autorisation. Les données seront conservées le temps de l'existence du compte client sur le site.

La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** indique que les données personnelles qu'elle est amenée à détenir dans le seul cadre de l'utilisation de son site marchand, ne seront utilisées que pour des besoins statistiques internes à la société. La société exclue toute exploitation commerciale sous quelque forme que ce soit de ces mêmes données.

3.3 Propriété intellectuelle et industrielle

Le client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle et industrielle sur le site.

La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** met à disposition du client un accès au site **CLICTAXIS**, qu'elle gère et administre.

Le nom du domaine www.clictaxis.fr, le logo, les lignes graphiques, contenus textes et images du site internet sont la propriété exclusive de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**.

La propriété intellectuelle, le développement informatique, conception et réalisation extranet et internet ainsi que l'hébergement sont la propriété exclusive de la société **SAS ADD-ON MULTIMEDIA** située 5, place du Maupas à Meung Sur Loire (45130).

Toute utilisation de quelque manière que ce soit par le client, de la marque « **CLICTAXIS** » ou de toute autre marque appartenant à la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**, doit faire l'objet d'un accord préalable et expresse de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**. Le client informera la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**, dès qu'il aura eu connaissance de toute action judiciaire intentée contre la société en matière de propriété intellectuelle et industrielle ou en matière commerciale (concurrence déloyale...), concernant les services de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** et ne prendra aucune mesure sans en avoir expressément référé à la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**. La société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** est seule en droit de diriger la procédure et de décider de toute action à prendre, tant à l'égard des tribunaux que des tiers intéressés à l'affaire.

Tous les textes, commentaires, illustrations et images figurant ou reproduits sur le site du vendeur sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive du vendeur. Toute reproduction totale ou partielle du site internet du vendeur est strictement interdite.

Les dessins, illustrations, photographies, logotypes et plus généralement toutes les représentations des services en vente figurant sur le site internet du vendeur ont une valeur purement figurative et non contractuelle.

Ainsi, le client s'interdit toute transcription, toute traduction, adaptation, arrangement ou modification des logiciels mis à disposition.

3.4 Confidentialité

Les documents confidentiels ne peuvent être communiqués à des tiers pour quelque motif que ce soit. Ils demeurent la propriété de la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** et devront être restitués sur simple demande. Le client s'engage à garder secrète toute Information délivrée par la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE**. Le client n'effectuera aucune copie des Informations confidentielles pour son propre compte et n'autorisera personne à en effectuer. Le client autorise la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** à faire figurer son nom parmi les références commerciales que la société **TAXIS SERVICE ENTREPRISE** peut être amené à citer ou à éditer.

3.5 Nullité d'une clause du contrat

Si l'une quelconque des dispositions du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions des présentes conditions générales de vente qui demeureront en vigueur entre les parties. Les parties renoncent expressément aux dispositions de l'article 1183 du Code Civil.

3.6 Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

3.7 Non renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

3.8 Droit et langue applicable

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français.

3.9 Litiges

En cas de contestation ou de litige né de l'application des présentes conditions générales, de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus généralement tout litige relatif à la vente ou à la prestation de services, les parties pourront mettre fin à leur différend et si elles le souhaitent, recourir à un médiateur ou tout autre mode alternatif de règlement des différends selon les dispositions des articles L 616-1 et R 616-1 du Code de la Consommation. Le recours est gratuit. Les coordonnées et le site internet du médiateur public sont disponibles sur le site de la commission d'évaluation et de contrôle des médiateurs. En cas de désaccord persistant, seul le **Tribunal de commerce ou Judiciaire d'ORLEANS** sera compétent pour juger le litige, même en cas de pluralité de demandeurs.

Pour le consommateur : le recours est gratuit. L'entreprise informe le client que les coordonnées et le site internet du médiateur public seront disponibles sur le site de la Commission d'évaluation et de contrôle des médiateurs.

En cas de désaccord persistant, le consommateur peut saisir selon les dispositions de l'article L 631-3 du Code de la Consommation, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

4.0 Opposition au démarchage téléphonique

La société indique que chaque consommateur acceptant de communiquer lors d'une transaction ses coordonnées téléphoniques, peut à tout moment s'opposer à ce que la société puisse ultérieurement le démarcher par téléphones.

Ainsi, la société informe le consommateur que selon les dispositions des articles L 223-2 et suivants du Code de la Consommation qu'il bénéficie d'un droit à inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Cette inscription est gratuite. Elle est régie selon les dispositions des articles R 223-1 et suivants du Code de la Consommation.

